



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 723

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 723 RÈGLEMENT PRÉVOYANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ.

QUE l'objet du règlement numéro 723 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 723 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 723 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
